

**FORMULAIRE
FORMULE 72F**

RÉPONSE ET DEMANDE RECONVENTIONNELLE

(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)

**RÉPONSE ET DEMANDE RECONVENTIONNELLE
(FORMULE 72F)**

RÉPONSE

(suivre le modèle de la formule 72D)

DEMANDE RECONVENTIONNELLE

(Rayez la mention inutile)

DEMANDE

1 L'intimé demande :

- a) un divorce;
- b) en application de la *Loi sur le divorce*
 - (i)
 - (ii)
 - (iii)
- (c) en application de la *Loi sur les biens matrimoniaux*
 - (i)
 - (ii)
 - (iii)

(Énoncez de façon précise tout que vous désirez faire inclure dans le jugement de divorce. Si vous demandez une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant, indiquez le nombre d'enfants mineurs, le nombre d'enfants majeurs ainsi que la nature et le montant de toutes dépenses spéciales sollicitées. Si vous demandez une ordonnance alimentaire au profit d'un époux, indiquez le montant réclamé à ce titre. Si vous demandez une répartition des biens, décrivez la nature et le montant des mesures de redressement sollicitées. Si vous demandez la répartition de biens qui ne sont pas mentionnés dans l'état financier annexé, annexe une liste de tous les biens qui feront l'objet de la répartition et établissez une demande relativement à chacun de ces biens. Si vous désirez inclure, dans le jugement de divorce, les dispositions d'un contrat domestique, d'un accord de séparation, le compte rendu d'un règlement amiable, le plan parental, une ordonnance antérieure de la cour ou tout autre document, annexe une copie du document et faites renvoi aux dispositions particulières à être incluses. Si une demande est faite pour une mesure de redressement en vertu de toute autre loi, faites renvoi à la loi dans votre demande.)

MOTIFS

2a) Il y a eu échec du mariage car : *(Cochez la ou les cases applicables.)*

- (i) les époux ont vécu séparément depuis le 20. et vivent séparément à l'heure actuelle.

- (ii) le requérant a, le ou aux environs du 20. . . ., commis l'adultère avec
 - (iii) le requérant a, depuis la célébration du mariage, traité l'intimé avec une cruauté physique ou mentale qui rend intolérable le maintien de la cohabitation.
- b) Les détails des motifs du divorce sont les suivants : (*Énoncez de façon complète et concise les faits déterminant sur lesquels repose la demande mais non les moyens de preuve à l'appui.*)

.....
.....

RÉCONCILIATION

- 3a) Il n'y a aucune possibilité de réconciliation des époux.
- b) (*s'il y a lieu*) Voici les tentatives de réconciliation qui ont été faites :

ÉTAT CIVIL

(*Annexez un certificat de mariage ou justifiez son absence.*)

- 4a) Le requérant et l'intimé se sont épousés le 20. . . . à
(endroit)
- b) Le requérant avait pour nom de famille à la naissance :
- c) L'intimé avait pour nom de famille à la naissance :
- d) Le requérant avait pour nom de famille à la veille du mariage (*si différent de celui à la naissance*) :
.....
- e) L'intimé avait pour nom de famille à la veille du mariage (*si différent de celui à la naissance*) :
.....
- f) Le requérant avait pour prénoms à la veille du mariage :
- g) L'intimé avait pour prénoms à la veille du mariage :
- h) Le genre du requérant à la veille du mariage :
 Masculin Féminin Autre genre
- i) Le genre de l'intimé à la veille du mariage :
 Masculin Féminin Autre genre
- j) À la veille du mariage, l'état matrimonial du requérant et de l'intimé était comme suit :
requérant
intimé

- k) Le requérant est né le
- l) L'intimé est né le

RÉSIDENCE ET RESSORT JUDICIAIRE

- 5a) Le requérant réside à, dans la province de
- b) L'intimé réside à, dans la province de
- c) (Cochez la case applicable.)

- Le requérant a
- L'intimé a
- Le requérant et l'intimé ont

résidé habituellement dans la province du Nouveau-Brunswick pendant au moins l'année précédant l'introduction de l'instance.

CAPACITÉ

6 Le requérant et l'intimé ont chacun 19 ans révolus et ne sont pas atteints d'une incapacité juridique.

LES ENFANTS

7a) Les enfants à charge au sens de la *Loi sur le divorce* sont les suivants :

Nom et prénoms	Date de naissance	École et année	Personne(s) avec laquelle (lesquelles) réside l'enfant et depuis combien de temps
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les enfants résident habituellement à (*municipalité et province, état ou pays*)

b) L'intimé demande une ordonnance parentale à l'égard des enfants suivants, selon les modalités qui suivent : (*Assurez-vous que la présente demande est conforme à la demande présentée à l'alinéa 1b).*)

Nom de l'enfant	Modalités de l'ordonnance
.....
.....
.....

Formule 72F

.....
.....
.....

Le requérant consent]
] ne consent pas aux modalités susmentionnées.

c) L'intimé ne demande pas d'ordonnance parentale et

] consent à la continuation d'une ordonnance parentale antérieure, ou

] tente d'obtenir une ordonnance parentale dans une autre instance, dont les détails sont les suivants : *(Donnez le nom de la cour, le numéro du dossier et les détails de l'ordonnance ou de l'instance.)*

.....
.....
.....

d) L'intimé demande qu'il lui soit attribué du temps parental en vertu d'une ordonnance parentale et consent à ce que le requérant obtienne du temps parental et des responsabilités décisionnelles à l'égard des enfants qui suivent en vertu d'une ordonnance parentale, selon les modalités qui suivent :

Nom de l'enfant

Modalités de l'ordonnance

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le requérant consent]
] ne consent pas aux modalités susmentionnées.

e) Le temps parental actuel de l'époux qui ne réside pas avec les enfants lui est attribué selon l'horaire suivant : *(Donnez les détails tels les jours de la semaine, les heures et le lieu.)*

.....
.....
.....
.....
.....

f) L'horaire de temps parental susmentionné est

- satisfaisant
- insatisfaisant.

(Si l'horaire n'est pas satisfaisant, en donner les raisons et décrire comment il devrait être modifié.)

.....

.....

.....

.....

.....

g) L'ordonnance demandée en vertu de l'alinéa b) ou d) est dans l'intérêt supérieur des enfants pour les raisons suivantes :

.....

.....

.....

.....

h) Les changements dans la situation des époux qui sont susceptibles d'affecter les enfants et le temps parental et les responsabilités décisionnelles à leur égard sont les suivants :

.....

.....

.....

.....

i) Les arrangements actuels entre les époux pour les aliments des enfants sont les suivants :

Montant payé	Période (paiement hebdomadaire, mensuel etc.)	Montant payé par (le requérant ou l'intimé)	Montant payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Formule 72F

j) Les arrangements actuels relativement aux versements d'aliments

- [] sont respectés
 [] ne sont pas respectés.

(Si les arrangements ne sont pas respectés, précisez le montant des arrérages et depuis quand ils sont dûs. Si vous demandez une ordonnance pour le paiement partiel ou total de l'arrérage, assurez-vous qu'une demande en vertu de l'alinéa 1b) est incluse.)

.....

k) L'intimé propose que les arrangements relatifs au paiement d'aliments pour le bénéfice des enfants soient les suivants : *(Assurez-vous que la présente demande est conforme à la demande présentée à l'alinéa 1b).*

Montant à être payé	Période (paiement hebdomadaire, mensuel, etc.)	Montant à être payé par (le requérant ou l'intimé)	Montant à être payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

k.1) La nature et le montant de toutes dépenses spéciales sont comme suit :

Nature des dépenses spéciales	Montant à être payé	Période (paiement hebdomadaire mensuel, etc.)	Montant à être payé par (le requérant ou l'intimé)	Montant payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant)
.....
.....
.....
.....

1) Les besoins éducationnels des enfants

- sont satisfaits
- ne sont pas satisfaits.

(Si ces besoins ne sont pas satisfaits, donnez les détails.)

.....

.....

.....

AUTRES INSTANCES JUDICIAIRES

8 Si vous demandez une ordonnance parentale ou une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant ou d'un époux, vous devrez mentionner à la cour les éléments suivants :

- toute affaire ou ordonnance pénale ou de protection de l'enfance qui vous vise, ou qui vise votre époux;
- toute ordonnance ou demande d'interdiction ou de protection contre l'un ou l'autre d'entre vous.

Le juge utilisera ces renseignements pour s'assurer que toute ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur le divorce* n'est pas en conflit avec d'autres ordonnances ou instances.

Toutes les instances judiciaires impliquant une ou les deux parties à cette instance ou tout enfant à charge sont les suivantes : (Donnez le nom de la cour, le numéro du dossier, le genre d'ordonnance demandée et l'ordonnance rendue par la cour, s'il y a lieu. Si l'instance n'a pas été menée à conclusion, dites à quelle étape elle se trouve.)

.....

.....

.....

CONTRATS DOMESTIQUES, ACCORDS DE SÉPARATION, COMPTE RENDU D'UN RÈGLEMENT AMIABLE OU AUTRES ARRANGEMENTS FINANCIERS ET PLANS PARENTAUX

9a) Les époux ont conclu un contrat domestique, un accord de séparation, le compte rendu d'un règlement amiable, ou autres arrangements financiers verbaux ou écrits qui suivent : (Donnez les détails et annexez des copies. Mentionnez s'il y a des arrangements en vigueur. Si des paiements alimentaires sont en souffrance, citez les montants qui n'ont pas été payés.)

Date	Genre d'arrangement
.....
.....
.....

- b) Les époux ont convenu d'un plan parental. (Annexez une copie.)
- c) (Lorsqu'une demande d'aliments ou de répartition des biens est faite, cochez la ou les cases applicables.)
 - L'état financier de l'intimé, en la forme prescrite par les règles de procédure, est annexé à la présente demande.
 - Les renseignements sur le revenu de l'intimé requis en vertu des lignes directrices sur les aliments pour enfant sont annexés à la présente demande.

Formule 72F

- Je demande une répartition de biens non énumérés dans l'état financier. Une liste de tous les biens dont je demande la répartition est annexée et ma réclamation de chacun de ces biens y est établie.
- Le requérant et l'intimé consentent à ce que des mesures accessoires telles que décrites dans la demande de l'intimé, soient accordées.

COLLUSION, PARDON ET CONNIVENCE

- 10a) Il n'y a eu aucune collusion relativement à la présente demande.
- b) *(S'il est allégué qu'il y a échec du mariage par raison d'adultère ou de cruauté, cochez la case ci-dessous, sauf s'il y a eu connivence ou pardon de la part de l'intimé; dans ce cas, précisez tous les faits sur lesquels la cour sera appelée à se prononcer pour conclure que l'intérêt public serait mieux servi si le jugement sollicité était rendu.)*
- Il n'y a eu aucun pardon ou aucune connivence de la part de l'intimé.

DÉCLARATION DE L'INTIMÉ

- 11a) J'ai lu la présente demande reconventionnelle et j'en comprends le sens. Les faits qui y sont énoncés et dont j'ai une connaissance personnelle sont vrais et je crois être vrais ceux dont je n'ai pas de connaissance personnelle.
- b) J'atteste que je suis conscient des obligations qui me sont imposées en application des articles 7.1 à 7.5 de la *Loi sur le divorce*.

FAIT à le 20....

.....
signature de l'intimé

DÉCLARATION DE L'AVOCAT

12 *(Si l'intimé a retenu les services d'un avocat)*

JE SOUSSIGNÉ....., avocat de l'intimé, atteste m'être conformé aux exigences prévues à l'article 7.7 de la *Loi sur le divorce*. *(Si les circonstances de l'espèce sont telles qu'il serait inapproprié de discuter des questions visées au paragraphe 7.7(1) avec l'intimé, indiquez ces circonstances.)*

FAIT à le 20....

.....
signature de l'avocat

.....
adresse professionnelle de l'avocat

85-5; D.C. 87-380 (1987-05-14); D.C. 97-640 (1997-07-23); D.C. 2006-228; D.C. 2021-62